

REUNION ordinaire du 09 Février 2016

L'an deux mil seize, le neuf février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BLASZEZYK Thierry, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 02 février 2016

Présents : T. BLASZEZYK, J. BOULERNE, B. COURDE, A. BERNARD, S. DAVID, N. HELE (CHAMARD), . GORCE, D. BROUSSE, I. PROTEAU, C. THUREAU-BLUMBERG,

Arrivée de Mme J. DARJO à 20 h 25

Absent excusé : O. CHEVOLEAU donne pouvoir à I. PROTEAU

Absents : N. LE DANNOIS, R. ZAPATA, JC. GUERAIN

Secrétaire : D. BROUSSE

1.-. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 JANVIER 2016

Le compte rendu est modifié comme suit :

- Dans le point n° 3, il fallait lire : l'ensemble des mairies de communes membres
- dans le point n°9 questions diverses, paragraphe de Mme Thureau-Blumberg il fallait lire : avec le concours de l'ERDF, et des réalisations dans d'autres communes
- Mr BERNARD, il fallait lire : l'ancien PLU a été récupéré en partie.

Le reste est approuvé à l'unanimité.

2.-. ADHESION AU FDGDON 17

Monsieur le Maire fait part du courrier de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime concernant l'adhésion pour l'année 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas renouveler l'adhésion 2016.

3.-. DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE HELENE DE FONSEQUE

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu de Monsieur le Principal du Collège de Fonsèque de Surgères, concernant l'obtention d'une subvention pour plusieurs voyages scolaires (Espagne, Italie, voyage culturel autour du Moyen Age et des Sciences, projet culturel et pleine nature et séjour à St Georges de Didonne). Des élèves résidant dans notre commune sont concernés par ces projets. Le Conseil, après en avoir délibéré, ne donne pas de suite favorable à cette demande.

4.-. DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Monsieur le Maire expose :

Vu la loi de mai 2011 qui rappelle que la défense extérieure contre l'incendie est un pouvoir de police spéciale de maire, que les investissements y afférant sont à la charge du budget général de la commune,
Vu le décret du 27 février 2015, publié le 1^{er} mars 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie, qui prévoit que les communes ou EPCI compétents seront désormais chargés des travaux nécessaires à la création et l'aménagement des points d'eau, leur accessibilité, signalisation, approvisionnement, maintenance et contrôles réguliers. Ces tâches pourront également être déléguées à d'autres personnes publiques ou privées. Considérant que la Rese, gestionnaire du réseau public de distribution d'eau potable de la commune, a créé un service Défense Extérieure Contre l'incendie et propose, dans le prolongement de sa compétence, la prestation de maintenance, entretien et création de tout type de point d'eau nécessaire à l'alimentation des moyens de secours incendie.

Considérant que les tarifs des prestations de contrôle DECI de la Rese ont été présentés et votés lors du comité syndical du 10 décembre 2015 par les délégués à l'eau de l'ensemble des communes adhérentes, Monsieur le Maire donne lecture des prestations et tarifs proposés par la Rese en matière de contrôle DECI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

DECIDE de confier le contrôle de points de défense incendie de la commune à la Rese, au regard des engagements de celle-ci.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.

5.-. DEVIS MISE SOUS ALARME LOCAL TECHNIQUE

Monsieur le Maire fait part du devis reçu par ADP aunis domotique protection d'Aigrefeuille d'Aunis pour le projet alarme au local technique. Celui-ci se monte à 1 363.20 € TTC avec kit alarme radio comprenant 1 centrale, sirène, micro, clavier, transmetteur téléphonique, 1 télécommande, 2 détecteurs de mouvements et NEXT + powermax détecteur infrarouge radio animaux. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de demander des devis à d'autres entreprises.

6.-. DEPLOIEMENT DES COMPTEURS LINKY PAR EDF

Monsieur le Maire fait part d'un dossier remis par Mr Michaud Yves concernant le remplacement des compteurs EDF par des compteurs Linky. Monsieur le Maire explique les dangers possibles de ces compteurs qui comportent des ondes

7.-. SUBVENTION DETR RENOVATION ECOLE 2EME TRANCHE

Monsieur le Maire propose au Conseil de demander la DETR pour la 2^{ème} tranche de la rénovation de l'école, sur la réactualisation du devis qui se monte à 447033 € HT. Une subvention de 25% pourrait être demandée ce qui nous ferait un montant de 111 758.00 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire la demande de subvention dès que nous aurons reçu les documents de la Préfecture.

La Région et le Département nous ont alloué une subvention pour le skate park. Le Conseil décide de reporter à l'année prochaine la réalisation, des demandes de subvention DETR, Parlement seront faites à cette occasion.

8.-. ACHAT TERRAIN COUDRIN

Monsieur Bernard signale que le compromis de vente pour l'acquisition de la parcelle C 1056 route de puyravault a été signé chez le Notaire le 22 janvier. Dans les clauses de l'acquéreur, il était mentionné qu'une demande de prêt serait faite et qu'un courrier aux vendeurs serait fait mentionnant cette demande. Cette décision suspensive devra être réalisée au plus tard le 15 août 2016. En cas de réalisation des conditions suspensives stipulées au compromis, la signature de l'acte authentique de vente aura lieu au plus tard, le 30 octobre 2016. Le Conseil accepte de faire ce courrier aux consorts Coudrin.

9.-. DEVIS TOITURE

Madame Courdé signale qu'elle a reçu 3 devis pour la réfection de la toiture du pigeonnier.

L'entreprise Proteau pour un montant de 3 700,00 € TTC

L'entreprise Hoarau pour un montant de 2 661.60 € TTC

L'entreprise Dilhac pour un montant de 3 000.00 €

Le Conseil, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise Hoarau pour un montant TTC de 2 661.60 €

Un devis sera demandé pour la fenêtre.

10.-. DELIBERATION POURSUITE PAR LA CDC REVISION DU PLU

Avant de prendre la délibération Monsieur le Maire lit un extrait du livre de M. DEVILLIERS sur l'intérêt du nouveau découpage territorial (CDC, nouvelles régions) extrait du livre Interdit aux chiens et aux lobbies page 201 : « *Nos concitoyens réclament partout de la proximité, ils voudraient un pouvoir plus proche, personnalisé, responsable. Il s'agit d'une aspiration profonde, informulée. Comment la classe politique y répond-elle ? En faisant le contraire, c'est-à-dire en éloignant tous les centres de décision et en diluant les responsabilités : ainsi affaiblit-on les communes où le pouvoir est incarné, au profit des intercommunalités que personne ne connaît, qui sont impersonnelles, budgétivores, paperassières. A l'étage du dessus, on tue les départements, pourtant à forte identité, au profit de régions abstraites aux contours artificiels qui démembrement les nations, au nom de l' « Europe des régions ».* »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) ;

Vu la délibération n° 2015-06-03 du Conseil Communautaire du 23 juin 2015, adoptant la modification de ses statuts de la Communauté de Communes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 15-3077-DRCTE-BCL du 16/11/2015 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud ;

Vu la délibération n° 2015-12-02 du 08 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du PLU intercommunal valant PLH et définissant les modalités de la concertation ;

Vu la délibération du conseil municipal du 31 août 2015 prescrivant la révision du PLU de la commune

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Aunis Sud possède aujourd'hui la compétence PLU et qu'à la date du transfert de la compétence, il est possible que des procédures d'élaboration ou d'évolution des PLU, engagées par les communes membres avant la date du transfert de compétence (avant le 16 novembre 2015 en ce qui nous concerne).

La Communauté de Communes doit néanmoins obtenir au préalable l'accord de la commune concernée (cet accord se fait par délibération du conseil municipal).

Dans le cadre d'une réponse positive, la possibilité d'achever les procédures communales en cours sera alors soumise au vote du Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire précise également que dans le cas d'une réponse négative de la part de la commune ou du Conseil Communautaire, la révision ou l'élaboration en cours serait alors abandonnée, la commune n'étant plus compétente.

Monsieur le Maire indique que sur la commune de Vouhé, la révision du PLU a été engagée avant le 16 novembre 2015.

Il propose au Conseil Municipal d'accepter que la Communauté de Communes Aunis Sud poursuive la révision du PLU.

Le Conseil, après en avoir délibéré, 12 voix pour,

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Accepte que la Communauté de Communes Aunis Sud poursuive la révision en cours du PLU
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et financier de la délibération.

11.- REMPLACEMENT DELEGUES UNIMA

Monsieur le Maire propose le remplacement des délégués Unima. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, désigne Mme Courdé Bernadette en remplacement de Mr Blaszyk Thierry et Mr Bernard Alain en remplacement de Mr Guérain Jean-Christophe.

12.- PROCHAIN CONSEIL

Le prochain conseil aura lieu le mardi 15 mars à 19 h 30.

13.- QUESTIONS DIVERSES

- Mme Sophie David informe que Mr Pacaud a donné son accord pour pénétrer dans sa propriété rue de l'église afin de pouvoir anéantir les pigeons qui vivent sous son hangar. Une autorisation sera demandée à la DDTM service de la chasse. Dès que l'autorisation sera donnée, une battue pourra être organisée avec un certain nombre de chasseurs possédant leur permis et une assurance. C'est à Mr le Maire de désigner le nombre de chasseurs ainsi que leurs noms.
- Mme Joèle Darjo signale qu'elle a reçu un courrier de la Rese pour l'entretien des citernes incendie.
- Mme Isabelle Proteau signale qu'elle échange sa permanence avec Mr Olivier Chevoleau. Elle fera donc la permanence du 27 février et Mr Chevoleau celle du 12 mars. Elle signale que lors de vœux du personnel du Maire de Puyravault, celui-ci a signalé qu'en cas de fermeture de classe à Puyravault, il se proposait de prendre les CP à Puyravault pendant les travaux d'agrandissement de l'école de Vouhé. Elle fait lecture d'une lettre de la Présidente de l'Association des Parents d'élèves « Vous et Les Pirates » remerciant la municipalité pour le prêt de salles lors de leur manifestation, mais se plaint qu'elle ne dispose pas de toutes les pièces, celles-ci étant encombrées par les travaux des TAP.
- Mr François Gorce déclare qu'il voudrait bien être écouté et respecté lors des débats même si son avis est parfois contraire aux avis des autres conseillers. Monsieur le Maire explique au conseil, que, lors des débats, il ne faut pas s'arrêter à un seul argument, qu'il soit justifié ou pas. C'est l'addition des arguments qui fait avancer les échanges et fait prendre des décisions.
- Mr David Brousse approuve les propos avancés par Mr Gorce. Il demande comment répondre aux parents d'élèves suite à la fermeture de classe et si les CP vont à Puyravault. Les parents d'élèves vont réagir par rapport au risque de fermeture, un questionnaire sera envoyé à tous les parents. Des parents demandent des ralentisseurs route de Puyravault.
- Mr Alain Bernard signale qu'il a eu une conversation téléphonique avec Mr Guichard qui veut vendre deux parcelles route de Puyravault section C 213 et 215 après le cimetière. Il demande si la Commune se porterait acquéreur. Mr Déméocq, propriétaire de la maison Pichot, veut vendre son bien et le futur acquéreur souhaite changer l'affectation de la grange qui est attenante à la bâtisse actuelle. Le tout est situé en zone inondable. Il demande une attestation du Maire l'autorisant à changer l'affectation. Mr le Maire refuse, un courrier explicatif lui a été envoyé. La réunion publique sur le cadastre solaire a réuni très peu de personnes.
- Mme Cécile Thureau-Blumberg informe le conseil qu'elle a contacté Aunis 21 pour nettoyer et repeindre les transformateurs. C'est une opération blanche pour la commune, car ce chantier rentre dans le cadre d'insertion avec ERDF. Tout le monde peut participer : la population, les TAP,.... La Commune a, à sa charge, le nettoyage autour des transformateurs. Cette opération se fait soit au printemps soit à l'automne, mais le temps que le dossier soit déposé, on aurait une faisabilité pour l'année prochaine. Le Président d'Aunis 21 se propose de venir rencontrer le conseil à la prochaine réunion.
- Mme Bernadette Courdé signale qu'un jeune en contrat aidé est à l'essai et sera avec Vincent à partir du 15 février. La reconduction de la visite de conformité des jeux sera faite par SAGALAB ; Mme Bernadette Courdé propose une réunion de la commission des chemins le mercredi 9 Mars.

- Mme Nicole Hele signale que suite au regroupement des régions, notre projet a été suspendu, mais le programme de L'ADEME est reconduit et nous allons pouvoir reprendre notre projet pour le changement de réverbères.

La séance est levée à 21 h 40.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Thierry BLASZEZYK

